

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Avril 1999

Québec, le 3 mai 1999

Monsieur Gilles Lapointe
Directeur des études
Cégep de Saint-Félicien
1105, boul. Hamel, C.P. 7300
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 15 avril 1999, des mesures prises par le Cégep de Saint-Félicien et le Centre d'études collégiales à Chibougamau pour donner suite aux rapports d'évaluation du programme de *Sciences humaines*.

Pour le Cégep de Saint-Félicien, le rapport d'évaluation comportait deux recommandations concernant le développement d'une vision commune du programme de *Sciences humaines* et la mise en place d'un mécanisme formel efficace favorisant la gestion concertée des deux profils du programme. Les orientations et les modalités proposées par la Direction des études pour l'implantation des comités de programme, plus particulièrement celui de *Sciences humaines*, et pour la gestion des profils ainsi que les travaux du groupe de travail sur les rapports entre les départements visés représentent des mesures prometteuses. La Commission reconnaît que le Collège a fait des efforts pour améliorer la mise en œuvre du programme. Cependant, elle s'attend à recevoir plus de précisions sur le résultat des travaux du comité de programme de *Sciences humaines* et sur les mécanismes qui seront mis en place pour assurer une gestion concertée des profils.

Pour ce qui est du rapport d'évaluation du programme de *Sciences humaines* au Centre d'études collégiales à Chibougamau, la Commission avait formulé deux recommandations. La première visait à définir un profil du diplômé, d'y adapter le programme et de réexaminer la pertinence d'offrir deux profils de formation. Le Centre a proposé un profil du diplômé s'appuyant sur les valeurs à privilégier dans la formation, les finalités à retenir pour les profils, les caractéristiques des élèves et les contraintes institutionnelles. Il a de plus précisé l'offre de cours et sa séquence.

Toutefois, le Centre ne semble pas avoir examiné la pertinence d'offrir le profil «Économie et gestion». La Commission s'attend donc à ce que des travaux portant sur cette question soient entrepris afin de mener à terme les actions requises pour répondre de façon satisfaisante à cette recommandation.

La seconde recommandation portait sur les moyens à prendre pour accroître le soutien au perfectionnement des professeurs, autant sur le plan disciplinaire que pédagogique. L'adoption d'une politique de perfectionnement, les budgets décentralisés dans les départements et l'accès à l'Internet sont des mesures satisfaisantes.

La Commission prend note que le Collège a pris des mesures pour donner suite à quelques-unes des suggestions et invitations qui lui avaient été formulées.

En conclusion, la Commission reconnaît que le Cégep de Saint-Félicien et son Centre d'études collégiales à Chibougamau ont entrepris des travaux s'inscrivant dans la lignée des améliorations à apporter et souligne à cet égard les efforts consentis par la Direction et les enseignants. Elle estime cependant que le Cégep devra lui faire connaître les résultats concrets obtenus permettant d'améliorer la qualité déjà reconnue de la formation donnée et de donner des suites satisfaisantes à ses recommandations d'ici juin 2000.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer